

Encouragement précoce

L'essentiel en 3 secondes

Formuler une stratégie d'encouragement précoce axée sur la prévention de la pauvreté et la promotion des chances de formation, également dans les petites et moyennes communes

De quoi s'agit-il ?

L'encouragement précoce comprend la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance : en font partie toutes les prestations de formation, d'accueil et de soutien, de la naissance à l'entrée à l'école, ainsi que le renforcement des compétences et ressources éducatives des parents. C'est un élément important de la prévention de la pauvreté, qui réduit l'inégalité des chances de départ des enfants et des familles socialement défavorisées.

Le Programme national s'est concentré sur les thèmes suivants :

accueil familial et parascolaire – renforcement des compétences et des ressources des parents – effets de l'encouragement précoce sur la pauvreté – facteurs d'efficacité des offres d'encouragement précoce – stratégies d'encouragement précoce

Principaux résultats du Programme national

- L'encouragement précoce contribue efficacement à prévenir la pauvreté lorsque les offres sont accessibles (facilement atteignables, abordables financièrement, compréhensibles et utiles) pour les familles socialement défavorisées, de haute qualité pédagogique, et mises en œuvre en étroite collaboration avec les parents.
- L'encouragement de la petite enfance doit être abordé de façon stratégique. Les disparités sont grandes entre les cantons, les communes et les villes. Les communes petites et moyennes doivent être soutenues pour mettre leurs offres en réseau.
- Le contact entre les professionnels de la santé, dès la prise en charge périnatale, de l'action sociale, de l'instruction publique et de l'intégration doit être assuré.
- L'encouragement précoce doit être conçu comme un maillon d'une offre de soutien continu des chances de formation.

Défis actuels pour la prévention de la pauvreté

- réduire les disparités entre les cantons et les communes dans le domaine de l'encouragement précoce ;
- développer une approche stratégique de l'encouragement précoce et l'inscrire dans une démarche de soutien continu des chances de formation

Recommandations fondées sur les travaux du Programme national

- La collaboration avec les parents devrait être renforcée, en rejoignant les parents dans leur milieu de vie et en facilitant l'accès aux offres disponibles.
- Les communes devraient se doter d'une stratégie communale d'encouragement précoce, le cas échéant en accord avec la stratégie cantonale.

- Les communes devraient servir de plateformes pour mettre en réseau les autorités, les différents services administratifs et les prestataires, et pour orienter les familles vers les différentes offres.
- Les communes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour proposer une offre intégrée devraient se regrouper dans une structure régionale, notamment pour assurer des programmes de visites à domicile, des consultations parents-enfants, des soins de santé, pour organiser et financer des accueils collectifs et familiaux de jour, pour la formation des parents et le réseautage.
- Les cantons devraient adopter des stratégies, ou en poursuivre le développement, et, notamment, instituer une structure de coordination avec les communes et les différents acteurs.
- L'échange d'expériences devrait se poursuivre à l'échelle nationale entre tous les acteurs impliqués.

Pour approfondir

Source
Conseil fédéral, 2018, Résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018, Rapport du Conseil fédéral sur le Programme national et donnant suite à la motion 14.3890 Groupe socialiste du 25 septembre 2014
Publications du Programme : outils pratiques
HSLU Hochschule Luzern / IESP Institut für Elementar und Schulpädagogik der Karl-Franzens-Universität Graz, 2016, Guide : Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Aménagement d'offres d'encouragement précoce fondé sur l'analyse de données empiriques, avec un accent particulier sur les enfants de familles socialement défavorisées. Berne : Programme national contre la pauvreté (éd.).
Réseau suisse d'accueil extrafamilial / Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, 2016, Brochure thématique Prévention de la pauvreté et petite enfance : Aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents. Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Berne.
INFRAS, 2018, Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes. Berne : Programme national contre la pauvreté (éd.) en collaboration avec l'Association des Communes Suisses.
Publications du Programme national : études
BASS Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien / CRS Croix-Rouge suisse, 2015, Analyse des offres et des canaux d'information appropriés aux besoins et des groupes cibles en matière de petite enfance, de santé, d'éducation et de développement de la petite enfance. Berne/Wabern.
HSLU Hochschule Luzern / IESP Institut für Elementar- und Schulpädagogik der Karl-Franzens-Universität Graz, 2016, Literaturstudie und Good-Practice-Kriterien zur Ausgestaltung von Angeboten der frühen Förderung für Kinder aus sozial benachteiligten Familien. Berne : OFAS.
INFRAS, 2017, Stratégies cantonales et coordination dans le domaine de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Un état des lieux dans les cantons. Sur mandat de la Jacobs Foundation, en collaboration avec le Programme national contre la pauvreté et le Secrétariat d'État aux migrations. Zurich.
INFRAS / PH Bern, 2018, Nationales Programm gegen Armut: Ergebnisse aus den geförderten Projekte im Handlungsfeld Bildungschancen. Synthesebericht. Berne : OFAS.
HSLU, 2018, Encouragement Précoce dans les petites et moyennes communes. Les communes comme plateformes stratégiques et réseau d'encouragement précoce: analyse de situation et recommandations, sur mandat de l'Association des Communes Suisses (ACS), en collaboration avec l'OFAS. Berne.

Le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté a été mis en œuvre de 2014 à 2018 par la Confédération, les cantons, les communes, les villes et les organisations de la société civile. Le Programme a permis de créer de nouvelles bases pour la prévention de la pauvreté et a favorisé la mise en réseau des acteurs. (www.contre-la-pauvrete.ch)